

SPC Rastop Bloc D

Ce document ne constitue pas l'autorisation de mise sur le marché du produit biocide, ni une traduction de l'autorisation de mise sur le marché. Il a uniquement un caractère informatif, et constitue un document d'échange d'information entre les Etats membres et la Commission européenne, représentant une « fiche d'identité » du produit.

Ce document n'a pas de valeur légale. Seule l'autorisation originale et signée a une valeur légale.

Ce document contient des informations confidentielles.

Nom du produit : Rastop Bloc D

Type d'autorisation : Reconnaissance mutuelle (prolongation)

Numéro d'autorisation : BE2012-0020

Groupe principal : Groupe principal 02 (les produits antiparasitaires)

Type de produit : TP 14 (Rodenticides)

Nom chimique de la substance active (IUPAC) : 3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin (>96 % min pureté)

Nom courant de la substance active : Difénacoum

Numéro CAS : 56073-07-5

Numéro CE : 259-978-4

Concentration en substance active dans la préparation : 0.005 % p/p

Composition du produit : confidentiel

Co-formulant : Aucun co-formulant n'est présent dans une quantité pouvant causer une classification du produit

Type de formulation : Prêt à l'emploi (RB) – Appât en Bloc (BB)

Date d'autorisation : 2/04/2012

Date d'expiration de l'autorisation : 31/08/2020

Nom et adresse du détenteur de l'autorisation de mise sur le marché	BELGAGRI S.A. Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique Tél : +32 85 519 519 belgagri@belgagri.com
Nom et adresse du distributeur	Voir détails ci-dessus
Nom et adresse du fabricant de la substance active	Pelgar International Ltd. Unit 13, Newman Lane Alton Hants. GU34 2QR UK Tél. +44 1420 80744 info@pelgar.co.uk
Nom et adresse du fabricant du produit biocide : (si différent de la substance active)	BELGAGRI S.A. Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique Tél : +32 85 519 519 belgagri@belgagri.com
Mode et domaine d'utilisation	Appât en bloc de paraffine contenant du difénacoum (0,005 % p/p) utilisé comme rodenticide pour le contrôle des rats et des souris à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts (pour les professionnels) afin de protéger la santé publique, les produits stockés et les matériaux. Intérieur Extérieur (dans et autour des bâtiments, dans les espaces publics, à savoir les trous à rats, les sites d'élimination des déchets) Dans les égouts (utilisateurs professionnels uniquement)
Organismes cibles	Rats bruns (<i>Rattus Norvegicus</i>) Rats domestiques (<i>Rattus rattus</i>) Souris domestiques (<i>Mus musculus</i>)
Stade de développement des organismes cibles	Juveniles et adultes
Fonction/mode d'action	Rodenticide/Anticoagulant Action long terme Anticoagulant Ingestion toxine Ingestion d'appât

Méthode d'application	<p>Dans des points d'appâts couverts, inviolables et sécurisés (stations d'appât, autres recouvrements sécurisés).</p> <p>Fixation à des structures disponibles dans les égouts.</p>
Catégorie d'utilisateur	Professionnelle et non-professionnelle (grand public/amateur)
But de l'application	<p>Protection :</p> <p>de la santé publique/l'hygiène des produits stockés des matériaux</p>
Conditions d'utilisation	<p><u>Détails d'application :</u></p> <p>A l'intérieur ou en plein air (dans et autour des bâtiments, dans les sites d'élimination des déchets et dans les espaces publics)</p> <p>Rats (adultes et juvéniles) : Placer tous les 10 mètres (5 mètres dans les zones d'infestation importante) 90-100g d'appât en bloc dans des stations d'appâts couvertes et inviolables dans les zones où les rats sont actifs. Contrôler régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou abîmés jusqu'à arrêt total de la consommation. Recommencer le traitement si des signes indiquent une nouvelle infestation (ex : traces fraîches ou déjections).</p> <p>Souris (adultes et juvéniles) : Placer tous les 5 mètres (3 mètres dans les zones d'infestation importante) 20-30g d'appât en bloc dans des stations d'appâts couvertes et inviolables dans les zones où les souris sont actives. Contrôler régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou abîmés jusqu'à l'arrêt total de la consommation. Répéter le traitement si des signes indiquent une nouvelle infestation (ex : traces fraîches ou déjections).</p> <p>Dans les égouts (pour les utilisateurs professionnels UNIQUEMENT) :</p>

Rats (adultes et juvéniles) :
Fixer, par poste, 90 - 100g d'appât en bloc à des structures disponibles par un fil pour s'assurer que le bloc ne soit pas enlevé. Contrôler régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou abîmés jusqu'à arrêt total de la consommation. Recommencer le traitement si des signes indiquent une nouvelle infestation.

Consignes pour une manipulation et une utilisation sans danger :

- Avant toute utilisation, lire l'étiquette et respecter les consignes.
- Ne pas verser le produit dans un récipient sans indication, conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Éviter toute exposition inutile, et, plus particulièrement, éviter l'ingestion.
- Ne pas appliquer là où des aliments (y compris ceux pour animaux), des ustensiles de cuisines ou des surfaces de transformation des aliments peuvent être en contact avec le produit ou être contaminé par le produit.
- Ce produit ne peut pas être utilisé comme poison de piste (ex : poudre de piste, gel, mousse, granulés, bloc).
- Une étude approfondie de la zone infestée est essentielle, surtout dans les lieux isolés et abrités, pour déterminer l'étendue de l'infestation.
- Les appâts doivent être placés dans des caisses d'appâts inviolables ou dans d'autres recouvrements sûrs pour minimiser le risque d'ingestion et d'intoxication pour les enfants, les animaux de compagnie et les animaux non cibles.
- Les caisses d'appâts doivent être

	<p>scellées et placées dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quand les utilisateurs professionnels utilisent le produit dans un espace public, il doit clairement être signalé qu'un contrôle rodenticide est en cours dans la zone traitée. L'écriteau doit fournir des informations sur les risques en cas de contact avec le produit et avec les cadavres de rongeurs, ainsi que sur les mesures de premiers soins. - On conseille aux utilisateurs professionnels d'utiliser un équipement de protection individuel (EPI) adapté. Pour protéger les mains, il est conseillé d'utiliser des gants. Utiliser le produit dans un endroit bien ventilé. - Pendant toutes les opérations de contrôle, les cadavres de rongeurs, les restes d'appât non consommés ou tout autre fragment d'appâts doivent être collectés pour minimiser le risque d'ingestion et d'intoxication pour les enfants, les animaux de compagnie et les autres animaux non cibles. - Se laver les mains et le visage après chaque application et utilisation du produit, et avant de manger, de boire ou de fumer.
Informations sur la résistance	<p>Il faut tenir compte de la résistance des rongeurs au difénacoum lors du choix du rodenticide à utiliser. Cette exigence permet de minimiser la résistance au difénacoum. Lorsqu'une résistance au difénacoum est observée ou suspectée, il faut employer les stratégies de gestion de résistance et utiliser des produits contenant une substance active alternative ou demander l'avis d'un spécialiste du traitement antiparasitaire.</p>
Instructions de stockage	<p>Conserver dans un endroit frais, sec et</p>

	<p>bien ventilé. Conserver dans le récipient d'origine soigneusement fermé.</p>
<p>Instructions pour l'élimination maîtrisée du produit et de son emballage</p>	<p>Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'emballage, les restes de produits inutilisés et les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale en vigueur. Si nécessaire, demander l'avis d'un gestionnaire de déchets ou des autorités locales.</p>
<p>Stabilité du produit au stockage</p>	<p>La durée de conservation du produit est considérée comme stable pour 2 ans à température ambiante. A utiliser avant la date d'expiration indiquée sur l'emballage.</p>
<p>Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles :</p>	<p>La substance active sous forme d'appâts peut être appétissante pour les humains et les espèces non cibles en quantité suffisante pour provoquer des effets toxiques. Ces effets résultent de l'inhibition de la coagulation sanguine dans la mesure où le difénacoum interagit avec la vitamine K1. Les symptômes d'intoxication peuvent inclure : une vulnérabilité aux ecchymoses, des saignements de nez ou de gencives, la présence de sang dans les selles ou les urines, un saignement excessif lors de petites coupures et d'égratignures. Il est à noter que les symptômes d'intoxication peuvent se développer sur une période de plusieurs jours.</p>
<p>Instructions de premiers secours</p>	<p>Premiers soins :</p> <p><u>Note générale</u> : En cas d'accident ou si la personne ne se sent pas bien, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). <u>Inhalation</u> : pas d'application <u>Ingestion</u> : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.</p>

	<p><u>Contact dermal</u> :</p> <p>L'utilisation des gants est conseillée pour la protection des mains. En cas de contact avec la peau, rincer avec de l'eau et du savon. Retirer et nettoyer tout vêtement contaminé.</p> <p><u>Contact avec les yeux</u> :</p> <p>En cas de contact avec les yeux, retirer les lentilles de contact le cas échéant et rincer l'œil lentement et doucement à l'eau pendant 15-20 minutes. Consulter immédiatement un médecin.</p> <p><u>Note pour le médecin</u> :</p> <p>Le difénacoum est un anticoagulant indirect. La phytoménadione, ou vitamine K1, est un antidote. Déterminer le temps de prothrombine 18 heures après l'ingestion. S'il est élevé, administrer de la vitamine K1 jusqu'à ce que le temps de prothrombine se normalise. Poursuivre la détermination du temps de prothrombine pendant les deux semaines qui suivent l'arrêt de l'antidote et reprendre le traitement si le temps de prothrombine est à nouveau élevé pendant cette période.</p> <p><u>Informations pour le Centre Antipoison et pour signaler un incident</u> :</p> <p>Pour plus d'informations ou pour signaler un cas d'intoxication, contacter le Centre Antipoison (tél. : 070/245.245)</p> <p>Le produit contient un agent aversif (Bitrex™) pour empêcher l'ingestion. Le produit contient un colorant pour empêcher la consommation par des organismes non-cibles, spécifiquement les oiseaux.</p>
<p>Proposition de classification, d'étiquetage du produit selon la directive n° 1999/45/CE</p>	<p>En application de la directive 1999/45/CE, le produit n'est pas classé</p> <p>Indication de danger : pas d'application Symbole : pas d'application Phrase de risque : pas d'application Phrases de sécurité :</p> <p>S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants S13 : Conserver à l'écart des aliments et</p>

	<p>boissons, y compris ceux pour animaux S37 : Porter des gants appropriés S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette S 57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage</p>
<p>Proposition de classification, d'étiquetage du produit selon le règlement CE n° 1272/2008</p>	<p>En application du règlement n° 1272/2008/CE, le produit n'est pas classé</p> <p>Classe et catégorie de dangers : pas d'application Mention de danger (H) : pas d'application Phrases de conseils de prudence (P) : P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P220 : Tenir/stocker à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection. P301+310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P404+405 : Stocker dans un récipient fermé. Garder sous clé. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.</p>
<p>Informations de sécurité supplémentaires</p>	<p>Pour éviter tout risque pour la santé humaine et l'environnement, respecter les consignes d'utilisation.</p> <p>Utiliser des récipients à appâts sur lesquels il est clairement indiqué « poison » à tous les points d'appât. Collecter tous les restes d'appât et de cadavres de rongeurs pendant et après le traitement et les éliminer en toute sécurité.</p> <p>Placer les appâts hors de portée des enfants et des animaux domestiques.</p>

<p>Dispositions particulières relatives à l'étiquetage</p>	<p>Utiliser le biocide avec précaution et de façon durable. Il est interdit d'utiliser ce produit pour des usages ou d'une autre manière que ce qui est décrit dans ce document et dans l'acte d'autorisation du produit.</p>
<p>Dans le cas où le produit est accompagné d'une notice explicative, ajouter ces nouvelles informations à l'étiquette principale</p>	<p>Lire les informations ci-jointes avant utilisation.</p>
<p>Mesures pour protéger l'homme et l'environnement</p>	<p>Utiliser des contenants appropriés pour éviter la contamination de l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement. Se Référer aux instructions spéciales/à la fiche de données de sécurité.</p>
<p>Conditionnement (détails pour les emballages)</p>	<p><u>Taille de l'emballage :</u></p> <p>Pour les non professionnels – Taille maximum de l'emballage = 500g Emballages : 360g (dans tous les cas, les appâts doivent être fournis dans des emballages ou unités préemballés (individuels), chacun contenant la quantité d'appât nécessaire pour un point d'appât).</p> <p>Pour les professionnels : Emballages : 2kg, 5kg, 10kg et 12kg (dans tous les cas, les appâts doivent être fournis dans des emballages ou unités préemballés (individuels), chacun contenant la quantité d'appât nécessaire pour un point d'appât).</p> <p><u>Type d'emballage :</u></p> <p>Boîte – en carton (appâts emballés dans polypropylène) Seau - polypropylène ou polyéthylène Boîte – en carton, crochet métallique, PS (polystyrène) gobelet</p> <p><u>Dispositifs de sécurité :</u> Stations d'appâts couvertes (inviolables) Appâts emballés (sachets)</p>

<p>Codes d'application</p>	<p>I. Organismes cibles à contrôler I.1 <i>Rodentia</i> Rongeurs I.1.1 <i>Muridae</i> Muridés I.1.1.1 <i>Rattus norvegicus</i> Rat brun I.1.1.2 <i>Rattus rattus</i> Rat noir, Rat domestique I.1.1.3 <i>Mus musculus</i> Souris domestique</p> <p>II. Stades de développement des organismes cibles à contrôler II.1 Juvéniles II.2 Adultes</p> <p>III. Fonction/mode d'application de la substance active/produit biocide III 2 Action à long terme III 2.1 Anticoagulant III 2.1.1 Ingestion toxine III 2.1.1.1 Ingestion d'appât</p> <p>IV. Type d'usage Non professionnel IV 1 Usage intérieur IV 1.1 Risque potentiel de contamination de l'extérieur IV 1.1.1 oui IV 1.2.Risque potentiel de contamination des aliments IV 1.2.2 non IV 2 Usage extérieur Professionnel IV 1 Usage intérieur IV 1.1 Risque potentiel de contamination de l'extérieur IV 1.1.1 oui IV 1.2.Risque potentiel de contamination des aliments IV 1.2.2 non IV 2 Usage extérieur IV 3 usage dans les égouts</p> <p>V. Catégorie d'utilisateur V 1. Non-professionnel/grand public V 2 Professionnel V 3 Professionnel spécialisé</p>
-----------------------------------	---

	<p>VI. Méthode d'application VI 2 Application couverte VI 2.1 Application couverte dans des stations d'appât VI 2.2 Autres recouvrements</p> <p>VII. But de l'application VII 1 Protection des produits stockés VII 2 Protection de la santé VII 3 Protection du matériel</p> <p>VIII. Type de formulation VIII 3 Formulations solides VIII 3.3 appât en bloc VIII 4 Autres formulations VIII 4.1.1 prêt à l'emploi (sachets et autres)</p>
--	---